

GUIDE DE L'ARTISTE ET DE L'ARTISAN

Le présent document contient les renseignements essentiels pour ceux et celles qui désirent participer à notre *quatrième édition de Terrasse en art*.

DATE : *le dimanche 15 novembre 2020*

HEURE : *10 h à 15 h*

En vue d'aider les organisateurs à diversifier les artistes et les artisans, il est **obligatoire** de remplir et de nous remettre le formulaire d'inscription ci-joint. Nous vous prions également de prendre connaissance de ce qui suit.

Critères d'admissibilité

- La qualité et la diversité des produits offerts s'avèrent essentielles.
- Priorité aux artistes et artisans locaux mais non-exclusif aux résidents de Terrasse-Vaudreuil ou aux participants de l'édition 2019.
- La Municipalité de Terrasse-Vaudreuil tient à offrir la plus grande variété de produits possible et se permet de limiter le nombre d'artisans par catégorie.
- Un maximum de 2 artistes / artisans par table est permis.
- Tous produits vendus par catalogue ne seront pas admissibles.
- Tout produit alimentaire requiert un permis du MAPAQ en vigueur.
 1. *Permis annuel* : S.V.P. joindre une copie avec votre formulaire d'inscription.
 2. *Permis pour l'événement* : une copie de votre demande de permis devra être jointe au formulaire d'inscription et une copie du permis devra être remise à la Municipalité deux (2) semaines avant l'événement.

Kiosques

- Un plan de salle est présentement établi pour un maximum de 34 tables.
- Le coût de location est de 25 \$ par table pour la journée.
- Chaque participant a droit à une table et deux (2) chaises, fournies par la Municipalité.
- Un espace maximum de 10 x 9 pieds (incluant la table) est alloué pour chaque participant.
- Pour les exposants ayant de gros morceaux (meubles), veuillez svp indiquer les détails dans la section appropriée du formulaire d'inscription. Selon l'espace disponible suivant la sélection des participants, la coordonnatrice communiquera avec vous directement pour discuter des options.
- Veuillez prévoir une nappe pour protéger votre table.
- Chaque artisan doit offrir un item d'une valeur minimale de 10 \$ qui sera utilisé comme prix pour le tirage « Coup de cœur » ayant lieu à la fin de la journée (1 panier-cadeau à l'exposant ayant reçu le plus grand nombre de votes et 1 panier-cadeau tiré au sort parmi les visiteurs ayant voté).

Inscription

- Le formulaire d'inscription doit être soumis au plus tard le **30 avril 2020**, sous forme papier ou électronique aux adresses ci-dessous. Les artisans choisis recevront une confirmation de participation au plus tard le 3 avril 2020.

Par la poste : Municipalité de Terrasse-Vaudreuil
a/s Mme Olga Cassetta
74, 7^e Avenue
Terrasse-Vaudreuil (Québec) J7V 3M9

Par courriel : foire.terrasseenart@gmail.com

- Les artistes / artisans non sélectionnés seront avisés par courriel au plus tard le **15 mai 2020**.
- Les paiements doivent être remis à la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil au plus tard le **15 juin 2020** par la poste ou au comptoir de l'hôtel de ville **sans quoi votre place sera attribuée à un autre artisan**. Un reçu vous sera émis sur demande.
- Pour toute autre question, veuillez communiquer avec Nataly-Anne Martel, organisatrice bénévole, à : foire.terrasseenart@gmail.com. Veuillez prévoir un délai de 1 à 3 jours pour la réponse.
- Votre demande d'inscription devra inclure les documents suivants :
 - a) Formulaire d'inscription
 - b) **Trois (3) photos de vos produits ou kiosque (limite de 2 MB par photo)**
 - c) Description de votre entreprise
 - d) Copie de votre demande de permis au MAPAQ (produits alimentaires seulement)
 - e) Pour le « profil des créateurs » sur notre page Facebook, **veuillez inclure une photo de vous**.

Règlements

1. **Terrasse en art** est réservé aux artisans, artistes indépendants et commerçants alimentaires qui souhaitent proposer des œuvres, articles et produits alimentaires. Sont privilégiés les objets, créations ou produits reflétant originalité, qualité et, dans la mesure du possible, s'intégrant bien à l'esprit festif de la saison.
2. Les personnes responsables de la sélection ne sont pas tenues de justifier leur décision.
3. **Terrasse en art** est un événement communautaire à caractère artisanal, artistique et culinaire. Toute vente autre que celle des produits présentés dans la demande d'inscription ne sera pas acceptée.
4. Les articles disponibles sur le marché commercial régulier ou dans des commerces déjà établis dans la région sont interdits, sauf par les marchands eux-mêmes.

Montage

- Le dimanche 15 novembre 2020, de 8 h à 9 h 30. Tous les kiosques doivent être prêts pour 10 h, pour l'ouverture des portes au public.
- Les kiosques doivent demeurer installés jusqu'à la clôture de l'évènement. Il est formellement interdit aux participants de procéder à l'emballage de leurs produits avant la fermeture.
- Toute installation publicitaire lumineuse ou sonore est interdite. Les emballages et les objets ne servant pas à la présentation des kiosques doivent être mis à l'abri des regards des visiteurs. L'exposant a la responsabilité d'identifier son kiosque.
- Les objets, articles ou produits exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent, en aucun cas, être responsables des vols, pertes, bris ou autres détériorations et déclinent toute responsabilité.
- La Municipalité de Terrasse-Vaudreuil n'est pas responsable des produits ou services offerts. Sa responsabilité est de fournir un emplacement adéquat aux artisans.
- Dû au problème d'allergie grandissant, il est obligatoire d'inscrire la liste des ingrédients sur CHACUN de vos produits. De plus, si vous avez des produits en dégustation, vous devez mettre à la vue des visiteurs un carton mentionnant la présence possible d'allergènes, par exemple : peut contenir des noix, arachides, etc. Il est la responsabilité de l'artisan de se conformer à la réglementation ou législation en vigueur pour ses produits, tel que spécifié par le MAPAQ.
- Il n'est pas permis d'afficher sur les murs.
- Il est interdit d'ajouter d'autre mobilier à l'exception de chevalets et de présentoirs qui devront être disposés dans l'espace alloué et doivent être fournis par l'exposant.

ARTIST / ARTISAN GUIDE

This document contains essential information for those who wish to participate in our *fourth edition of Terrasse en art*.

DATE: *Sunday, November 15th 2020*

HOURS: *10:00 am – 3:00 pm*

In order to help the organizers offer a diversity of artists and artisans, it is **mandatory** that you fill out and submit the enclosed registration form and read the following pages.

Eligibility criterias

- The quality and diversity of the products offered are essential.
- Priority offered to local artists and artisans but not exclusive to Terrasse-Vaudreuil or to the 2019 art show participants
- The municipality of Terrasse-Vaudreuil wants to offer the greatest variety of products possible and will limit the number of artisans to 2 per category.
- A maximum of 2 artists/artisans per table is allowed.
- All products sold by catalogue will not be eligible.
- Any food product requires a valid MAPAQ permit.
 1. *Annual Permit*: Please attach a copy with your registration form
 2. *Permit for the event*: a copy of your permit application must be attached to the registration form and a copy of the permit must be submitted to the Municipality 2 weeks before the event.

Kiosks

- A floor plan is established with a maximum of 34 tables.
- Rental cost is \$25 per table for the day.
- Each participant is entitled to a table and 2 chairs, provided by the municipality.
- A maximum space of 10 x 9 feet (including the table) is allocated for each participant.
- For exhibitors with large items (furniture), please add details in the registration form appropriate section. Depending on the space available following participants selection, the coordinator will contact you directly to discuss options.
- Please provide a tablecloth to protect your table.
- Each exhibitor must offer an item with a minimum value of \$10 which will be used as a prize for the “Favorite” draw held at the end of the day (1 gift basket to the exhibitor who received the highest number of votes and 1 gift basket drawn at random among the visitors who voted).

Registration

- The registration form must be submitted no later than **April 30th, 2020** in paper or electronic form to the addresses below. Selected artisans will receive a confirmation of participation no later than April 3rd, 2020

By mail: Municipality of Terrasse-Vaudreuil
 Mrs. Olga Cassetta
 74, 7th Avenue
 Terrasse-Vaudreuil, Quebec J7V 3M9

By E-mail: foire.terrasseenart@gmail.com

- Unselected artists/artisans will be notified by e-mail no later than **May 15th, 2020**.
- Payments must be made to the Municipality of Terrasse-Vaudreuil no later than **June 15th, 2020** by mail or on site **otherwise your table will be given to another artisan**. A receipt will be provided upon request.
- Should you have questions, please contact Nataly-Anne Martel, volunteer organizer for this event, at: foire.terrasseenart@gmail.com. Please allow 1 to 3 days for a reply.
- Your application for registration should include the following documents:
 - a) Registration form
 - b) **Three (3) pictures of your products or kiosk (Limit of 2 MB per picture)**
 - c) Description of your products
 - d) Copy of your licence application to MAPAQ (food products only)
 - e) For the creators' profiles on our Facebook page, **please add a picture of yourself**.

Regulations

1. ***Terrasse en art*** is reserved for artisans, independent artists and food traders who wish to offer their art, products or delicacies. Artwork, creations or products which reflect originality, quality and, if possible, are part of the season's festive spirit will be privileged.
2. The people responsible for the selection are not required to justify their decision.
3. ***Terrasse en art*** is a community event of an artisanal, artistic and culinary nature. All sales other than the products listed in the application will no be accepted.
4. Products available on the regular commercial market or in shops already established in the region are prohibited, except by the merchants themselves.

Set-up

- Sunday, November 15th, 2020 from 8:00 am to 9:30 am. All kiosks must be ready by 10:00, at the time we will open the doors to the public.
- The kiosks must remain installed until the end of the event. Participants are formally prohibited from packing their products before closing.
- Any lighting or sound advertising installation is prohibited. All packaging and transport containers must be put away following set up. The exhibitor is responsible for identifying his kiosk.
- Objects, articles or products exhibited remain under the responsibility of their owner. Under any circumstances shall the organisers be liable for any theft, loss, breakage or other deterioration or liability.
- The Municipality of Terrasse-Vaudreuil is not responsible for the products or services offered. Its responsibility is to provide an adequate location for artisans.
- Due to the ever growing allergy issues, it is mandatory to include the list of ingredients on each of your products. In addition, if you have products for demo tasting, you must provide a sign on your table mentioning the possible presence of allergens, for instance: “May contain nuts, peanuts” etc. The artisan must comply with the MAPAQ regulations or legislation in force for its products.
- It is forbidden to stick signs on the walls.
- It is forbidden to add your own table or other furniture with the exception of easels and displays which must be arranged in the allotted space and shall be provided by the exhibitor.